



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} août, à 18 heures et 2 minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 23 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

12 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Michèle Le Pallec, Sandrine Lafont, Thierry Brach, Myriam Cros, Renée Crouzal, Jacques Barraillé, David Arnal, Yolande Calmel, Patrick Deramez, Yoann Conte, Lise Raynaud,

7 absents : Monsieur Yves Le Pallec qui a donné sa procuration à Madame Michèle Le Pallec, Monsieur Hugues Saury qui a donné sa procuration à Monsieur Bernard Yagues, Monsieur Marc Zindel qui a donné sa procuration à Madame Renée Crouzal, Madame Ghislaine Minotti qui a donné sa procuration à Monsieur Thierry Brach, Monsieur Fabien Barthès qui a donné sa procuration à Monsieur Yoann Conte. , Madame Julie Geenen, Madame Tiphonie Brau,

Total des membres présents : 12 sur 19

Total des membres représentés : 17 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures et 2 minutes.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Michèle Le Pallec est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

.Monsieur Le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

Point 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2024,

Point 2) Attribution Marché-Construction et Equipement d'une structure artificielle d'Escalade,

Point 3) Attribution de compensation-Carcassonne Agglo,

Point 4) France Ruralités Revitalisation (FRR)-Exonération Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties TFPB,

Point 5) Déploiement Fibre Optique-Conventions de mise à disposition Commune/Syndicat Audois d'Energie-SYADEN,

Point 6) Dons de terrains à l'Euro Symbolique-Lieu-dit « Rec de Touzery »

Point 7) Questions diverses.

Monsieur Le Maire demande si à la lecture de l'ordre du jour, un membre du Conseil tient à nous faire part d'un conflit d'intérêt avec les points abordés lors du présent Conseil.

Aucun membre ne s'étant manifesté à ce sujet, Monsieur Le Maire commence l'ordre du jour :

Point 1) Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 juin 2024

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations à propos du procès-verbal de la séance du 19 juin dernier annexé à la convocation du présent conseil.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal au vote :

1 abstention : Madame Yolande Calmel.

Le procès-verbal est adopté à la majorité

Point 2) Attribution Marché-Construction et Equipement d'une structure artificielle d'Escalade,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la création de la structure artificielle d'escalade, la commune a procédé au lancement de la consultation.

Le 29 avril 2024, les commissions d'appel d'offre et de travaux se sont réunies afin de procéder à l'ouverture des plis, à la suite de quoi une phase de négociation a eu lieu.

Le 30 juillet 2024, les commissions d'appel d'offre et de travaux se sont réunies afin d'analyser les offres, à savoir :

- Entreprise Escatech : 117 866,50 euros dont 6 000 euros de contrat de maintenance sur 5 ans,
- Entreprise Pyramide : 107 686,30 euros dont 4 700 euros de contrat de maintenance sur 5 ans.

Monsieur Le Maire précise que le choix des commissions s'est porté sur l'entreprise Pyramide et propose de voter pour ce choix :

3 votes contre.

Il est adopté à la majorité.

Monsieur Yoann Conte tient à ce que soit mentionné sur ce procès-verbal que son vote contre et ceux de ses deux collègues ne concernent pas le choix de l'entreprise mais le projet lui-même et il ajoute qu'il aurait été plus judicieux de refaire l'éclairage du stade.

Point 3) Attribution de compensation-Carcassonne Agglo,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que suite à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées –CLECT- qui s'est tenue le 19 juin 2024 par Carcassonne Agglo, la commune doit accepter la révision libre de l'attribution de compensation 2024, à savoir un montant de 593 379,38 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité

Point 4) France Ruralités Revitalisation (FRR)-Exonération Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties-TFPB,

Monsieur Le Maire précise à l'assemblée que, depuis le 1^{er} juillet 2024, la commune est classée en zone France Ruralités Revitalisation. A ce titre, en vertu de l'article 1383 k du code général des impôts, sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties et, pour la part qui nous revient, les nouveaux établissements qui s'implanteront sur notre territoire. Cette exonération de TFPB est limitée dans le temps, à savoir : exonération totale les cinq premières années et exonération dégressive les trois années suivantes, soit 75%, 50% et 25%.

Monsieur Le Maire précise que si la commune décide de voter l'exonération de TFPB, les entreprises bénéficiaires du dispositif ne seraient imposées à la TFPB sur la totalité de leurs bases qu'à compter de la neuvième année.

Monsieur Le Maire ajoute que, toutefois, la perte de recettes liées à la mise en place de cette exonération facultative n'est pas compensée par l'Etat.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point 5) Déploiement Fibre Optique-Conventions de mise à disposition Commune/Syndicat Audois d'Energie-SYADEN,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du déploiement de la fibre optique dans l'Aude, deux armoires de rue ont été positionnées sur la commune, à savoir : Place du général Bousquet et sur le parking du kinésithérapeute. Il s'avère donc nécessaire de mettre en place une convention pour chaque site.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point 6) Dons de terrains à l'Euro Symbolique-Lieu-dit « Rec de Touzery »

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2024, le conseil a approuvé le don des parcelles EA49, EA50, EA51, EA52, EA77 et EA81 et ce, à titre gratuit.

Toutefois, ces donations ne pouvant être enregistrées à titre gratuit, nous devons délibérer pour qu'une vente soit effectuée à l'euro symbolique. La délibération 06.2024 du 23 janvier 2024 sera donc annulée et remplacée par la présente délibération.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point 7) Questions diverses,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la fongibilité des crédits, un virement de crédits a été effectué en section d'investissements, à savoir :

-Article 2182, opération 1602 : plus 5 000 euros

-Article 2188, opération 1602 : moins 5 000 euros.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire précise que nous avons reçu des questions écrites de la part de Monsieur Yoann Conte, Conseiller municipal, concernant :

- Les fonctions de Madame Myriam Cros, Adjointe : Monsieur Le Maire précise que Madame Myriam Cros n'est pas affectée au poste des chantiers et travaux dont est chargé Monsieur Thierry Brach, Adjoint, mais au poste des grands projets de la commune tels Bourg Centre et Petite Ville de Demain.
- Le montant des honoraires déjà versés à Madame Marie Bertrand, architecte paysagiste, pour ses plans et esquisses du projet d'aménagement de l'espace détente, Chemin du Vigné à savoir : 2 800 euros

Nous avons également reçu une question de Madame Lise Raynaud concernant le point sur la venue d'un médecin sur la commune. A ce sujet, Monsieur Le Maire signale qu'en définitive, la doctoresse reçue et très enthousiaste au départ s'est rétractée et a renoncé à l'offre de poste mais que nous sommes en attente de nouvelles de la part du cabinet avec lequel nous avons signé une convention. Nous l'avons recontacté dernièrement afin de lui rappeler l'urgence de la situation.

Aucune autre question n'ayant été posée dans l'assemblée, Monsieur Le Maire lève la séance à 18 heures et 23 minutes.

Ce compte-rendu fera l'objet d'un affichage à compter du 8 août 2024.

Fait à Rieux-Minervois, le 2 août 2024

Michèle Le Pallec, Adjointe au Maire

